

Oxurion envisage de lancer une stratégie de diversification de sa trésorerie en actifs numériques dans le cadre d'un accord indicatif de 10 M€ avec son principal investisseur

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie long terme de consolidation financière et de soutien à la croissance.

- Oxurion rentre en négociation avec Atlas Special Opportunities pour un nouveau programme d'obligation convertibles d'un total de 10M€ par tranches de 1M€ convertible avec une prime de 10% par rapport au cours pondéré des 15 derniers jours
- Le produit de ces émissions a pour vocation à être investi en Bitcoin et Ethereum
- Oxurion entend capitaliser sur cette exposition long terme au Bitcoin et à l'Ethereum comme levier complémentaire de création de valeur au service de sa stratégie de croissance dans son activité principale.

Louvain, Belgique, 22 juillet 2025 - 08h30, [Oxurion NV](#) (Euronext Bruxelles : OXUR), entreprise biopharmaceutique basée à Louvain, annonce avoir conclu un accord indicatif (accord de principe) avec le fonds Atlas Special Opportunities, prévoyant la mise en place d'une ligne de financement en obligations convertibles d'un montant total de 10 millions d'euros, destinée à soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'investissement de la trésorerie qui sera dégagée par ce nouveau financement, dédiée à une exposition ciblée à des actifs numériques.

La Société vise un closing de l'opération avant la fin du mois d'août 2025, sous réserve de la finalisation de la documentation contractuelle et de l'obtention des autorisations requises. Le management d'Oxurion se félicite de cette avancée. Le financement actuel demeure en place.

Utilisation des fonds et modalités de décaissement

Les fonds levés dans le cadre de cet accord seront alloués à l'acquisition stratégique d'actifs numériques (Bitcoin et Ethereum).

Les obligations convertibles seront émises sous la forme d'ORA* (Obligations Remboursables en Actions) et présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Échéance (*Tenor*)** : douze (12) mois à compter de la date d'émission ;
- **Coupon** : 6 % annuel, auquel s'ajoute le taux Euribor applicable ;
- **Prix d'émission** : 90 % de la valeur nominale ;
- **Prix de conversion** : cours moyen pondéré par les volumes (VWAP**) sur 15 jours, majorée d'une prime de 10 % ;
- **Frais de transaction** : 3,0 % de l'engagement total, versés à l'investisseur ;
- **Evènements de défaut** : Les événements de défaut associés à ce financement sont relativement standards, à l'exception d'une clause spécifique qui prévoit que si le cours de bourse de la société reste inférieur au prix de conversion pendant plus d'un trimestre, l'investisseur pourra mettre fin à l'engagement de financement.

Les tranches seront débloquées de façon séquentielle (10 tranches d'un million d'euros chacune), à condition que 50 % de la tranche précédente ait été convertie, sauf accord contraire entre les parties. Les produits de cette émission seront utilisés pour l'achat d'actifs numériques, nantis au bénéfice de l'investisseur.

* ORA (Obligations Remboursables en Actions) : instruments financiers permettant à la Société de rembourser l'obligation soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la Société, selon les modalités prévues au contrat.

** VWAP (Volume Weighted Average Price) : cours moyen pondéré par les volumes sur les 15 derniers jours de bourse, utilisé comme référence pour fixer le prix de conversion des ORA

Critères de déblocage

Conformément à l'accord indicatif, la Société pourra disposer librement de tout ou partie de ses avoirs en cryptomonnaies, dans la limite d'un montant équivalant à 20 % de la valeur moyenne quotidienne échangée sur les 15 derniers jours de bourse. Cette possibilité n'est ouverte que si le cours moyen (VWAP) sur cette période est supérieur d'au moins 30 % au prix fixe de conversion, lui-même défini comme le VWAP sur 15 jours majoré d'une prime de 10 %.

Cette politique de libération progressive est conçue pour garantir un engagement durable dans la stratégie crypto de la Société. Elle vise à éviter une sortie précipitée des actifs numériques, en privilégiant une approche à long terme alignée sur la valorisation des actifs et les conditions de marché.

Exemple illustratif de calcul :

Dans cet exemple, le VWAP de référence retenu au 23 juillet 2025 est de 0,0255 €. Sur cette base, le prix de conversion applicable, incluant une prime contractuelle de 10 %, s'élève à 0,02805 €, soit $0,0255 \text{ €} \times 1,10$.

Dans le cas d'une hausse de +50 % du cours :

Si le cours moyen pondéré sur 15 jours (VWAP) augmentait de 50 %, il atteindrait 0,03825 €.

➔ Ce niveau serait supérieur de +36 % au prix de conversion de 0,02805 €, ce qui remplit les conditions prévues pour permettre un déblocage partiel des actifs.

Un Projet Aligné avec l'Ambition d'Oxurion

L'objectif principal de cette stratégie d'investissement est de diversifier et consolider les ressources du Groupe en s'exposant progressivement au Bitcoin et à l'Ethereum, dans une optique de positionnement long terme sur des actifs numériques majeurs, de façon à développer ou favoriser directement ou indirectement les activités de la Société.

Cette réflexion sur la politique d'investissement répond ainsi à un double impératif : sécuriser et optimiser les ressources financières disponibles tout en soutenant activement l'ambition stratégique du groupe de devenir un leader européen incontournable dans le secteur des données cliniques et des biotechnologies.

À propos d'Oxurion

Oxurion (Euronext Bruxelles : OXUR) est un groupe biopharmaceutique en transition, qui combine innovation thérapeutique et technologies appliquées à la recherche clinique. À travers son pôle technologique en pleine expansion, Oxurion développe une expertise intégrée autour de la donnée clinique, avec pour ambition d'accélérer, sécuriser et transformer les processus de développement de nouveaux traitements. Le siège social d'Oxurion se trouve à Louvain. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante www.oxurion.com.

Contact

Oxurion NV

Pascal Ghoson

Chief Executive Officer

Pascal.ghoson@oxurion.com

Informations importantes sur les déclarations prévisionnelles

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse peuvent être considérées comme des "prévisions". Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles et sont donc affectées par divers risques et incertitudes. L'entreprise ne peut donc pas garantir que ces déclarations prospectives se concrétiseront et ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes affectant l'entreprise et sur d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles sont incluses dans le rapport annuel de l'entreprise. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à acheter des titres ou des actifs d'Oxurion dans une quelconque juridiction. Aucune valeur mobilière d'Oxurion ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act). Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, ou en vertu d'une dérogation à cette loi, et conformément à toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières de l'État américain.

Avertissement complémentaire

L'investissement prévu dans des actifs numériques (tels que Bitcoin et Ethereum) expose la société à des risques spécifiques liés à la volatilité, à la régulation incertaine et à la cybersécurité. Ces facteurs peuvent avoir un impact significatif sur la performance attendue des investissements.